

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4180 - MERCREDI 2 FEVRIER 2022

INFRASTRUCTURES

Lancement des travaux de construction du port en eau profonde de Banana

Quarante ans après son initiation, le projet de construction du port en eau profonde de Banana, à l'embouchure du fleuve Congo sur l'océan Atlantique, est entré le 31 janvier dans son exécution. La première phase des travaux consiste en la construction d'un quai de 600 m et l'aménagement d'un espace de stockage de 25 ha pour un coût total de 1,3 milliard de dollars.

Le démarrage des travaux de construction de cet ouvrage fait suite à la signature, le 11 novembre 2021, d'un avenant au premier contrat signé entre le gouvernement congolais et le groupe émirati DP World en 2017.

Page 2

Le président Félix Tshisekedi posant la première pierre



PASSÉ COLONIAL

Le gouvernement belge a approuvé la restitution des biens culturels à la RDC



Des oeuvres d'art du patrimoine culturel congolais

Le gouvernement belge a adopté, en première lecture, l'avant-projet de loi reconnaissant le caractère aliénable des biens liés au passé colonial de l'État belge et déterminant un cadre juridique pour leur restitution et leur retour. Il a également été adopté le projet d'accord bilatéral de coopération scientifique et culturelle entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Royaume de Belgique en vue de la reconstitution du patrimoine culturel congolais par la restitution et le retour des biens liés à leur passé commun.

Page 3

REGISTRE DES APPAREILS MOBILES

Le recouvrement forcé serait entaché d'irrégularités

La perception de la taxe sur le Registre des appareils mobiles (RAM) par les compagnies de télécommunications via les crédits des abonnés continue de faire des remous au sein de la société congolaise. En la percevant de la sorte, le secteur des télécoms s'est transformé d'office en émetteurs de monnaie et moyens de paiement sans un agrément de la Banque centrale du Congo. Les événements successifs sur l'affaire RAM prouvent à suffisance la délicatesse du sujet. La forte pression exercée sur le gouvernement semble ne pas produire les résultats escomptés vu le flou entretenu sur les objectifs et la gestion de cette taxe.

Page 3



La taxe RAM toujours mal digérée par de nombreux Kinois

AFRIQUE DE L'OUEST

La situation au Burkina Faso demeure calme, selon l'ambassade russe

Page 5

INFRASTRUCTURES

Lancement des travaux de construction du port en eau profonde de Banana

Quarante ans après son initiation, le projet de construction du port en eau profonde de Banana, à l'embouchure du fleuve Congo sur l'océan Atlantique, est entré le 31 janvier dans sa phase d'exécution.

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a posé la première pierre sur place à Banana, dans la province du Kongo central, lançant ainsi les travaux de construction de cette mega infrastructure. Témoins de cet événement historique, les chefs des corps constitués ainsi que les représentants des forces vives ont fait le déplacement de Banana. Ces travaux ont été confiés au groupe DP World, spécialisé dans la construction, la gestion et la maintenance des grands ports et devraient durer deux ans. Ce groupe des Émirats arabes unis compte à son actif plus de quatre-vingts ports internationaux qu'il gère.

Dans les différentes interventions, les autorités congolaises ainsi que les partenaires de DP World ont relevé l'apport économique et social de cette mega infrastructure. Pour le ministre des Transports et Désenclavement, Chérubin Okende, la construction du port en eau profonde de Banana permet à la République démocratique du Congo (RDC) d'avoir une porte de sortie maritime sur son littoral de 37 Km. Cette infrastructure



Félix Tshisekedi lançant les travaux à Banana

devrait à coup sûr booster le commerce extérieur du pays.

La première phase des travaux consiste en la construction d'un quai de 600 m et l'aménagement d'un espace de stockage de 25 ha pour un coût total de 1,3 milliard de dollars américains. De leur côté, les investisseurs émiratis se sont félicités du choix porté sur leur entreprise qui a une renommée internationale en matière logistique. « La construction du port

de Banana est l'un des investissements les plus importants en Afrique », a indiqué le manager de DP World qui a aussi précisé que ce port sera moderne et va répondre aux standards internationaux.

Considéré comme une nouvelle porte d'entrée d'Afrique, le port de Banana va susciter des emplois directs et indirects au bénéfice de la population congolaise. Le démarrage des travaux de construction du port est la

conséquence de la signature, le 11 novembre 2021, d'un avenant au premier contrat signé entre le gouvernement congolais et DP World en 2017.

Sur la demande du chef de l'Etat, le contrat initial avait été revu et corrigé après un peu plus d'une année de négociations entre l'Etat congolais et les entrepreneurs émiratis. Le nouveau contrat est « gagnant-gagnant » car il préserve les intérêts des deux parties,

avait précisé à l'époque le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, devant les deux parties au cours d'une brève cérémonie retransmise en direct à la télévision nationale. Le contrat qui lie désormais la RDC au groupe émirati DP World est aussi le fruit des négociations directes entre le chef de l'Etat et le gouvernement des Émirats arabes unis, actionnaire unique de DP World.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PASSÉ COLONIAL

Le gouvernement belge a approuvé la restitution des biens culturels à la RDC

Le 28 janvier, sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et du secrétaire d'État à la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé en première lecture le cadre juridique de restitution des biens culturels à la République démocratique du Congo (RDC), a annoncé Thomas Dermine, secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique.

Le gouvernement belge a adopté, en première lecture, l'avant-projet de loi reconnaissant le caractère aliénable des biens liés au passé colonial de l'État belge et déterminant un cadre juridique pour leur restitution et leur retour ainsi que le projet d'accord bilatéral de coopération scientifique et culturelle entre la RDC et le Royaume de Belgique en vue de la reconstitution du patrimoine culturel congolais par la restitution et le retour des biens liés à leur passé commun. « Ces deux projets fixent le cadre juridique permettant d'exécuter l'approche du gouvernement », a expliqué Thomas Dermine sur son site web.

Le gouvernement belge a ainsi chargé le secrétaire d'État à la Politique scientifique; la vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, Sophie Wilmès; et la ministre de la Coopération au développement, Meryame Kitir, de discuter le projet d'accord de coopération avec les autorités de la RDC, dans l'attente de

l'adoption du cadre légal qui est, pour sa part, envoyé au Conseil d'État belge.

Thomas Dermine a déclaré : « Depuis ma prise de fonction, j'ai beaucoup travaillé sur ce dossier concernant la reconstitution du patrimoine culturel congolais. Aujourd'hui, c'est une étape très importante qui a été franchie. Nous nous réjouissons avec mes collègues du gouvernement de pouvoir intensifier le dialogue bilatéral avec les autorités congolaises sur ce sujet important dans les prochains mois ».

Enjeux symboliques et opérationnels

Pour lui, la question de la reconstitution du patrimoine culturel des États d'origine liés au passé colonial par la restitution des objets aujourd'hui propriété de l'État belge se pose avec insistance dans le débat public national et international. Cette question de la restitution matérielle, note-t-il, mêle des enjeux symboliques – liés à la propriété juridique des objets en question



Vue d'un bien culturel

– et des enjeux opérationnels – liés aux modalités de conservation, de transport, etc. Ces enjeux opérationnels, fait-il savoir, ont souvent empêché des avancées concrètes.

Depuis plusieurs années, rappelle le secrétaire d'État belge à la Politique scientifique, un travail de réflexion et d'analyse est en cours au sein de différents pans de la société concernant le passé colonial de la Belgique. C'est le cas notamment de la Com-

mission spéciale « chargée d'examiner l'état indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver ».

A cet effet, indique-t-il, des milliers d'objets (œuvres d'art, objets de tradition, armes, drapeaux, etc.) sont conservés, mais aussi étudiés et valorisés dans les établissements scientifiques fédéraux

relevant du SPP Politique scientifique : musée royal de l'Afrique centrale, institut royal des sciences naturelles, musées royaux d'art et d'histoire, etc.

Depuis plusieurs mois, fait-on savoir, à l'initiative de Thomas Dermine, une première approche a été proposée et des contacts diplomatiques ont été établis avec la RDC lors de la visite du Secrétaire d'État fin novembre dans ce pays.

Patrick Ndongidi

TÉLÉCOMMUNICATIONS

La taxe RAM reçoit un « appui » inattendu de la BCC

La perception de la taxe sur le Registre des appareils mobiles (RAM) par les compagnies de télécommunications via les crédits des abonnés continue de faire des remous au sein de la société congolaise. En la percevant de la sorte, le secteur des télécoms s'est transformé d'office en émetteurs de monnaie et moyens de paiement sans un agrément de la Banque centrale du Congo (BCC).

Tout serait parti d'une correspondance datant du 10 janvier dernier - et rendue publique par notre consœur Radio Okapi - dans laquelle la BCC s'exprimait sur la perception de la taxe sur le RAM par les compagnies de télécommunications. Selon la source, l'autorité monétaire aurait donné son avis suite à une interpellation de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) sur cette question. Toutefois, une réaction de la BCC sur un sujet aussi brûlant ne peut que relancer le débat.

Pression continue

Le 24 janvier, un groupe d'abonnés est passé à la vitesse supérieure, en saisissant directement le greffe du Tribunal de commerce pour demander l'arrêt du prélèvement de la taxe

RAM sur leurs téléphones mobiles. L'affaire a connu une suite favorable avec la sommation du greffe sous le sceau du Tricom. Cette sommation ne ferait partie que d'une stratégie de pression, analyse un expert. Dans le cas d'espèce, elle vise à faire cesser la perception par les sociétés de télécoms. Malheureusement, la sommation du greffe n'est pas en soi une décision judiciaire ou un jugement. La joie a été de courte durée, apprend-on, car le président du Tricom a jugé cet acte « non authentique » et aurait même procédé à l'arrestation du greffier, avant sa relaxation quelques jours plus tard, sans aucune mesure disciplinaire et infraction mise à sa charge.



La taxe RAM toujours mal digérée par de nombreux Kinois

Une taxe incomprise

Les événements successifs sur l'affaire RAM en République démocratique du Congo prouvent à suffisance la délicatesse du sujet. Toute la forte pression exercée sur le gouvernement de la République semble ne pas produire les résultats escomptés dans un contexte de flou artistique sur les objectifs et la gestion de cette taxe. Selon l'Autorité de régulation des postes

et des télécommunications, il y a bien une contrepartie ou des avantages liés à cette taxe, notamment l'accès gratuit à internet dans plusieurs universités et institutions, ainsi que la meilleure détection des appareils contrefaits altérant les équipements des réseaux téléphoniques. Dans le domaine de l'internet gratuit, l'on parle de trois cents sites supplémentaires ciblés, dont l'aéroport

international de N'Djili, au cours de cette année.

Un non événement

En dépit du dernier rebondissement, plutôt favorable aux partisans d'une remise en question de la taxe, les opinions restent toujours confuses. Comme le suggère une certaine opinion, il ne s'agit que d'un avis qui ne doit pas sortir de son cadre pour en faire un argument à opposer au gouvernement. Même si la fronde contre la perception RAM était tentée de faire de la récupération politique, la BCC, poursuit-elle, a jugé la procédure de perception illégale mais n'a aucun moment jugé la taxe illégale. Sur ce point, il y a une précision importante à ne pas négliger. L'affaire est loin de connaître son épilogue. Pour rappel, la rémunération perçue sur le RAM échelonnée sur six mensualités réparties sur six mois au départ, a été allongée sur dix mois.

Laurent Essolomwa

REGISTRE DES APPAREILS MOBILES

Le recouvrement forcé serait entaché d'irrégularités

La perception de la taxe sur le Registre des appareils mobiles (RAM) par les compagnies de télécommunications via les crédits des abonnés continue de faire des remous au sein de la société congolaise. En la percevant de la sorte, le secteur des télécoms s'est transformé d'office en émetteurs de monnaie et moyens de paiement sans un agrément de la Banque centrale du Congo (BCC).

Tout serait parti d'une correspondance datant du 10 janvier dernier - et rendue publique par notre consœur Radio Okapi - dans laquelle la BCC s'exprimait sur la perception de la taxe sur le RAM par les compagnies de télécommunications. Selon la source, l'autorité monétaire aurait donné son avis suite à une interpellation de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) sur cette question. Toutefois, une réaction de la BCC sur un sujet aussi brûlant ne peut que relancer le débat.

Pression continue

Le 24 janvier, un groupe

d'abonnés est passé à la vitesse supérieure, en saisissant directement le greffe du Tribunal de commerce pour demander l'arrêt du prélèvement de la taxe RAM sur leurs téléphones mobiles. L'affaire a connu une suite favorable avec la sommation du greffe sous le sceau du Tricom. Cette sommation ne ferait partie que d'une stratégie de pression, analyse un expert. Dans le cas d'espèce, elle vise à faire cesser la perception par les sociétés de télécoms. Malheureusement, la sommation du greffe n'est pas en soi une décision judiciaire ou un jugement. La

joie a été de courte durée, apprend-on, car le président du Tricom a jugé cet acte « non authentique » et aurait même procédé à l'arrestation du greffier, avant sa relaxation quelques jours plus tard, sans aucune mesure disciplinaire et infraction mise à sa charge.

Une taxe incomprise

Les événements successifs sur l'affaire RAM en République démocratique du Congo prouvent à suffisance la délicatesse du sujet. Toute la forte pression exercée sur le gouvernement de la République semble ne pas produire les résultats es-

comptés dans un contexte de flou artistique sur les objectifs et la gestion de cette taxe. Selon l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications, il y a bien une contrepartie ou des avantages liés à cette taxe, notamment l'accès gratuit à internet dans plusieurs universités et institutions, ainsi que la meilleure détection des appareils contrefaits altérant les équipements des réseaux téléphoniques. Dans le domaine de l'internet gratuit, l'on parle de trois cents sites supplémentaires ciblés, dont l'aéroport international de N'Djili, au cours de cette année.

Un non-événement

En dépit du dernier rebondissement, plutôt favorable aux partisans d'une remise

en question de la taxe, les opinions restent toujours confuses. Comme le suggère une certaine opinion, il ne s'agit que d'un avis qui ne doit pas sortir de son cadre pour en faire un argument à opposer au gouvernement. Même si la fronde contre la perception RAM était tentée de faire de la récupération politique, la BCC, poursuit-elle, a jugé la procédure de perception illégale mais n'a aucun moment jugé la taxe illégale. Sur ce point, il y a une précision importante à ne pas négliger. L'affaire est loin de connaître son épilogue. Pour rappel, la rémunération perçue sur le RAM, échelonnée sur six mensualités réparties sur six mois au départ, a été allongée sur dix mois.

Laurent Essolomwa

SANTÉ

La RDC entend éradiquer la maladie du sommeil d'ici à 2030

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, a laissé entendre que le pays tient à relever le défi d'éradiquer la trypanosomiase humaine africaine ou la maladie du sommeil d'ici à 2030, grâce à l'implication de toutes les parties prenantes. Pour ce faire, elles ont été appelées à multiplier des stratégies pour infléchir la tendance de cette maladie.

Dans son adresse faite récemment au Fleuve Congo Hôtel au cours de la cérémonie marquant la célébration de la quatrième Journée nationale de lutte contre la maladie du sommeil en République démocratique du Congo (RDC), le ministre de la Santé a souligné qu'avec 387 cas de trypanosomiase humaine africaine rapportés, l'objectif fixé par le gouvernement congolais d'éliminer cette maladie n'est pas encore atteint. Il est donc impérieux, a-t-il déclaré, d'agir maintenant ensemble pour éradiquer et éliminer la maladie du sommeil sur toute l'étendue du territoire national d'ici à 2030.

Pour le Dr Jean-Jacques Mbungani, la célébration de la Journée nationale de lutte contre la maladie du sommeil constitue « une opportunité de porter haut la voix pour une lutte tout azimut contre la maladie du sommeil sur le thème « En route vers l'élimination et l'éradication de la trypanosomiase humaine

africaine en RDC à l'horizon 2030 ».

Tout en soulignant que le gouvernement de la République poursuit des efforts de mobiliser des ressources internes et externes en faveur de la lutte contre ce fléau, il a reconnu que des efforts doivent être consentis pour gagner le pari d'éradication de cette maladie. « Nous sommes conscients que nous devons faire encore davantage pour apporter espoir sachant que ces derniers cas vont coûter plus cher », a-t-il précisé.

Le ministre de la Santé compte sur l'engagement de tout un chacun pour « qu'aucun centimètre de la RDC ne soit porteur de la mouche tsé tsé et de la maladie du sommeil ». S'adressant aux victimes de ce fléau vivant dans les zones à risque, il les a encouragés d'aller se faire dépister et à utiliser les services de prise en charge mis gratuitement à leur disposition.

Blandine Lusimana

LINAFOOT/LIGUE 1

Mazembe écrase Tshinkunku, V.Club bat RCK

Il n'y a pas eu de surprise entre Mazembe et Tshinkunku, les chasseurs de Kananga se sont retrouvés dans le pétrin face aux Crocodiles de Badianguena, confortant leur premier loge au classement de la Ligue 1, alors que les Dauphins noirs de Kinshasa ont péniblement, mais logiquement battu les Kinois du RCK.



Tout Puissant Mazembe de Lubumbashi, leader du championnat. apmazembe.com

Le TP Mazembe de Lubumbashi a visiblement trouvé le remplaçant de Jackson Muleka, le jeune attaquant Jephthé Kitambala. Buteur en trois matches successifs pour ses premières apparitions avec les Corbeaux, il a été auteur d'un doublé le 30 janvier au stade Frédéric-Kibasa-Maliba, contre l'US Tshinkunku de Kananga qui a mis son quartier général à Lubumbashi. Mazembe a remporté la partie par 4-0, comptant pour la 27^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Jephthé Kitambala Bola a ouvert la marque à la 20^e mn de la tête sur un corner de Philippe Kinzumbi. Le jeune buteur a

signé un doublé à la 51^e mn, reprenant un mauvais renvoi de la défense d'US Tshinkunku. Patient Mwamba (61^e mn) et Etienne Rabby Mayombo (71^e) ont inscrit les deux derniers buts des Corbeaux du Grand Katanga, dominateurs tout au long de la rencontre. Mazembe trône au classement avec quarante-cinq points en quatorze sorties. Les « Sanga Bilembi » de l'ex-Kasaï occidental pour leur part occupent la 13^e place au classement avec quatorze points après seize matches. Le même jour au stade des Martyrs, l'AS V.Club a péniblement battu la lanterne rouge du championnat, le Racing Club de Kinshasa (RCK), sur

la marque étriquée d'un but à zéro. Glody Lilepo Makabi a été l'unique buteur du match, meilleur buteur du championnat désormais avec neuf buts. Une précieuse victoire pour le club vert et noir de Kinshasa qui se maintient à la deuxième position au classement avec quarante points au terme de dix-sept sorties. RCK ne compte que trois points en treize sorties.

Etoile du Kivu domine JSK, Dauphin noir supplante l'Shi Sport

Dans un autre match du jour au stade de la Concorde de la commune de Kadutu, à Bukavu, la Jeunesse sportive de Kinshasa (JSK) a courbé l'échine devant le club local d'Etoile du Kivu par zéro but à un, dans un match de la 16^e journée. Malgré la forte possession de balle, l'équipe entraînée par André Raoul Mutufula n'a pas pu revenir au score, menée dès la 8^e mn sur un but de Yannick Birindwa. Etoile du Kivu se replace à la 16^e position avec douze points, alors que JSK est bloqué à dix points, occupant l'avant-dernière place, la 19^e position. Et le 31 janvier au stade de l'Unité à Goma, l'AS Dauphin noir, devant son public, s'est imposé face à Lubumbashi Sport par un but à zéro. Simon Kakonde a marqué l'unique but du match à la 72^e mn, permettant à son équipe de totaliser dix-neuf points, et de revenir à la 8^e place au classement provisoire du championnat. Les Kamikazes de Lubumbashi Sport sont 10^e au classement avec seize points enregistrés.

Martin Engimo

AFRIQUE DE L'OUEST

La situation au Burkina Faso demeure calme, selon l'ambassade russe

La situation au Burkina Faso demeure calme, a annoncé mardi à TASS l'ambassade de Russie en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

«D'après les informations de l'ambassade de la Fédération de Russie, la situation au Burkina Faso demeure calme. Les nouvelles autorités travaillent sur la formation d'une structure de gestion publique. Elles ont notamment adopté l'Acte fondamental et ont réinstauré les articles de la Constitution conformes à ce dernier», ont précisé les diplomates russes.

Selon l'ambassade, une délégation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest devrait se rendre dans le pays le 3 février, afin d'évoquer la situation au Burkina Faso.

Le 23 janvier, les militaires se sont insurgés au Burkina Faso et un jour plus tard ils ont pris le pouvoir, qui est maintenant entre les mains du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) qu'ils ont créé. Il est dirigé par le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba. L'armée a annoncé la destitution du président burkinabè M. Kaboré, la suspension de la Constitution, la dissolution du gouvernement et du Parlement. Un couvre-feu a été instauré dans tout le pays. Dans le même temps, ils ont annoncé qu'ils présenteraient bientôt un calendrier pour le retour du Burkina Faso à l'ordre constitutionnel.

Le site Burkina-24 a annoncé lundi que Paul-Henri Sandaogo Damiba avait été nommé au poste de président du pays.

TASS

PAIX ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

Les experts de l'ONU en conclave à Brazzaville

Une réunion des représentants et envoyés spéciaux du secrétaire général de l'ONU, des directeurs régionaux et coordonnateurs résidents du système des Nations unies en Afrique centrale s'est ouverte le 1^{er} février, au Centre international de conférences de Kintélé, banlieue nord de la capitale congolaise.

La réunion de deux jours permettra, selon le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, également chef du bureau régional de l'ONU pour l'Afrique centrale, François Lounceny Fall, aux participants d'échanger sur plusieurs épineuses questions liées à la paix et à la sécurité dans le continent. En outre, il sera aussi une occasion pour les experts de l'ONU de trouver les moyens et stratégies nécessaires afin d'éradiquer les conflits et autres fléaux que subit le monde en général et l'Afrique en particulier. Il s'agit notamment des questions relatives à la paix, à la pauvreté et à l'inégalité entre les peuples.

« Nous sommes tous conscients des fléaux qui dominent actuellement l'Afrique. C'est pourquoi, nous sommes à la quête d'une politique accrue pour renforcer la sécurité et promouvoir la paix dans le continent. Car, la prévention des conflits est un investissement à encourager et une responsabilité partagée entre les Etats », a signifié François Lounceny Fall.

Pour sa part, le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, a appelé les participants à plus d'efforts afin de trou-



Une vue de la salleAdiac

me de cette réunion que nous saluons constitue une nouvelle occasion pour vous d'échanger les informations et les points de vue sur la manière de rendre les mécanismes et les procédures plus efficaces liés à l'identification précoce des crises ou perturbations de tout genre. Ceci, pour mieux les prévenir et les résoudre le plus rapidement possible », a-t-il ajouté. Le Congo soutient pleinement la stratégie adoptée par le secrétaire général des Nations unies, plus précisément celle de faire de la prévention en matière de la stabilité, de sécurité et de la paix une priorité absolue, a souligné Denis Christel Sassou Nguesso.

Rock Ngassakys

ver les pistes de solution lors de leurs échanges et mettre sur pied une stratégie efficace permettant de contrer le fléau de l'insécurité qui augmente les conflits dans le continent et influe sur son développement. Il a précisé que l'Afrique ne peut que se féliciter du fait que depuis quelques décennies, elle connaît la présence effective des organismes du système des Nations unies.

« Au nom du gouvernement de la République du Congo, je vous remercie pour avoir fait le choix de Brazzaville pour abriter votre réunion stratégique annuelle, malgré les restrictions que nous impose la pandémie de la covid-19. Je suis convaincu que la te-

TRIBUNE LIBRE

La France, un acteur central de la solidarité vaccinale en Afrique

Depuis le début de la pandémie de covid-19, la France est l'un des acteurs les plus actifs de la mobilisation internationale. Face à cette crise majeure, nous sommes convaincus que seule une réponse multilatérale et concertée peut nous permettre d'être à la hauteur des enjeux. Aussi, parce que nous estimons que la santé est un bien public mondial, nous considérons que la riposte à cette crise doit être solidaire et l'accès aux vaccins équitable. Ne pas agir collectivement et massivement, sur tous les continents, c'est prendre le risque qu'une fois encore, le virus nous échappe, mute, et revienne plus fort. Nous l'avons vécu à plusieurs reprises et personne ne peut affirmer avec certitude ce qu'il en sera après Omicron. Ces convictions fondent notre engagement.

Depuis deux ans, la France promeut un accès équitable et universel aux vaccins et elle se mobilise partout où elle le peut pour accélérer la vaccination dans le monde, notamment dans les pays en situation de vulnérabilité. A la différence de certains acteurs internationaux, la France a refusé de faire le choix des logiques nationales et des égoïsmes diplomatiques et économiques. Elle a fait le choix de la solidarité. Car la lutte contre le covid-19 ne doit pas être un enjeu de puissance, mais un enjeu de santé publique et de coopération pour le bien commun.

Si cette indispensable solidarité est un gage d'efficacité collective face à de tels défis, elle est également une exi-

gence morale qu'il nous appartient de traduire en actes. Et nous le faisons. Dès les premiers moments de la crise sanitaire, la France a été l'une des têtes de pont de la riposte internationale en rassemblant autour d'elle une large coalition d'acteurs. Ce recours au multilatéralisme guidé par l'action de la France, de l'Union européenne et de l'OMS, s'est traduit dès le mois d'avril 2020, par la création de l'initiative internationale ACT-A (Access to Covid Tools- Accelerator) et de son pilier vaccins, la facilité Covax. Concrètement, elle permet le développement, la production et l'accès équitable de tous les Etats, quel que soit leur niveau de revenu, aux produits de santé contre le covid-19 (dont les vaccins).

La France en est l'un des principaux contributeurs (1,06 milliard, dont 200 millions pour Covax) au côté de l'Union européenne, dont l'engagement financier se monte à 3 milliards. Il n'était pas acceptable que des groupes pharmaceutiques vendent à certains pays africains des doses à des prix trois fois supérieurs à ceux pratiqués en Europe. Aujourd'hui, grâce à l'action multilatérale, Covax a permis la livraison de plus d'un milliard de doses à travers 144 pays. C'est incontestablement l'outil multilatéral le plus efficace et sans équivalence pour lutter contre cette crise inédite.

En complément de sa contribution financière à Covax, la solidarité de la France s'exprime aussi au travers de dons de doses. La France a ainsi été le premier pays, en avril 2021, à envoyer des doses via Covax. Elle a déjà donné 75 millions de vaccins, dont 37 millions au profit de

38 pays d'Afrique. Cet effort sera porté à 120 millions de doses d'ici l'été 2022. Ces doses de vaccins, qui seront en grande partie données au continent africain, sont les mêmes que celles qui sont utilisées en France et en Europe. D'ici 6 mois, c'est un total de 700 millions de doses qui aura été distribuées par « l'Equipe Europe » constituée de la Commission européenne et des Etats membres de l'Union européenne. L'UE et ses Etats membres sont ainsi les premiers contributeurs de la solidarité internationale en riposte au covid 19 et les principaux donateurs de vaccins dans le monde, loin devant toutes les autres puissances.

Sous l'impulsion de la France, l'Equipe Europe continue sa mobilisation sur tous les fronts. Sur le terrain bien-sûr, en poursuivant ses donations de vaccins et de matériel, mais aussi dans les instances multilatérales pour financer et promouvoir les transferts technologiques afin de relocaliser la production de vaccins sur le sol africain, en particulier là où des capacités existent déjà, comme au Sénégal ou en Afrique du Sud. L'Afrique doit disposer de ses propres capacités de riposte. Elle peut compter sur la détermination française et européenne pour accompagner et soutenir ce besoin légitime.

Enfin, au-delà d'assurer l'accès des pays africains aux vaccins, la France contribue également, via l'Agence française de développement et son programme « Santé en commun » au renforcement durable des systèmes de santé en Afrique, en intervenant ainsi en complé-

ment de ce que fait Covax pour soutenir la mise en œuvre des campagnes de vaccination dans les pays.

Il faut passer du vaccin à la vaccination, c'est à dire s'assurer que les doses arrivent des aéroports jusqu'aux populations, et que l'ensemble de la chaîne logistique et médicale soit pleinement en mesure d'agir. Transporter et sécuriser des vaccins, conservés pour certains à une température de -80°C, dans des zones tropicales, comporte de multiples défis. Il ne s'agit donc pas de se contenter de faire des dons, il faut aussi se préoccuper des réalités du terrain. C'est pourquoi, la démarche de « l'Equipe Europe » consiste à apporter des solutions de long terme, qui traduisent notre volonté d'effectuer le passage d'une « logique de dons » à une « logique de soutien à la souveraineté sanitaire de l'Afrique ».

Sans une répartition mondiale juste et équitable de ces vaccins, et un effort inédit de solidarité internationale, nous ne pourrions pas mettre un terme à la propagation du virus et de ses variants. Ni atténuer les impacts sociaux et économiques de cette crise qui affectent nos cinq continents, et plus particulièrement ceux qui ont le moins vacciné leurs populations. Plus que jamais, dans notre monde globalisé et interconnecté, les efforts ainsi que les solutions de sortie de crise doivent être concertés et conjointement menés depuis le « Nord » et le « Sud ».

François Barateau
Ambassadeur de France au Congo

DIPLOMATIE

L'UE un partenaire loyal et dévoué pour le Sahel

« La région du Sahel est la plus importante pour l'Europe en ce moment », selon la représentante spéciale de l'Union européenne (UE) pour le Sahel, Emmanuela Del Re, qui s'est concentrée sur la crise au Mali.

Le bloc européen voit des opportunités au Sahel, même au milieu de l'instabilité, des activités terroristes et de la faiblesse de la gouvernance. Le dernier grand défi en date - le report des élections au Mali par le gouvernement de transition - a conduit l'UE à annoncer son soutien aux sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cédéao). Ainsi, malgré l'instabilité, l'UE continuera d'être un « partenaire loyal et dévoué » des pays du Sahel, a déclaré Emmanuela Del Re. « Il y a un fort sentiment que tout ce qui se passe au Mali a un effet sur toute la région. ... Il est important que le Mali démontre ... [qu'il est] capable de développer un système démocratique approprié avec un système de gouvernance

approprié », a-t-elle ajouté. « La gouvernance au Sahel a été un objectif majeur pour l'UE », a souligné Emmanuela Del Re, qui a pris ses fonctions en juillet dernier pour un mandat qui durera jusqu'en août 2022. Elle invite les habitants de la région à pouvoir compter sur leurs gouvernements pour fournir des services de base, y compris la sécurité des citoyens assurée par la police, si les pays de la région veulent connaître un développement durable. En décembre dernier, l'UE a publié des domaines et des objectifs prioritaires avec les pays et régions partenaires - en se concentrant sur des thèmes tels que les droits de l'homme et la démocratie, la paix, la stabilité et la prévention des conflits; tandis que la « Stratégie intégrée » du bloc pour la

région du Sahel a été publiée en avril. « C'est très important de fixer, de manière très claire, les principes sur lesquels la stratégie doit se baser. Et dans le cas de l'Union européenne, l'un des grands principes qui guident vraiment l'approche générale est la question de l'appropriation et de la responsabilité mutuelle », a fait savoir Emmanuela Del Re. « Ce sont deux concepts que je voudrais souligner parce que la propriété, bien sûr, est l'ambition majeure [pour] s'assurer que tout ce que nous faisons est réellement géré et passe entre les mains des Sahéliens », a-t-elle expliqué.

Les défis actuels aux progrès de la région comprennent le changement climatique et les crises alimentaires, ainsi que le mou-

vement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, a assuré la représentante spéciale de l'UE. Emmanuela Del Re coordonne également avec d'autres partenaires ayant un intérêt dans la région, y compris les États-Unis, ce qui, selon elle, est important pour assurer une approche « holistique » du Sahel. Elle a, d'ailleurs, remercié les États-Unis pour leur « soutien vital » en matière de sécurité et de renseignement. Elle a indiqué qu'il était important que l'UE s'aligne sur les mesures prises par la Cédéao: l'imposition d'un embargo commercial, la suppression de l'aide financière, le gel des avoirs du Mali et la fermeture des frontières. Or les sanctions européennes pourraient aggraver les souffrances humanitaires au Mali, où une

personne sur trois dépend de l'aide humanitaire, dans ce pays qui connaît sa pire insécurité alimentaire depuis dix ans. 70% de la nourriture est importée et 1,2 million de personnes sont confrontées à une crise alimentaire, a indiqué un groupe d'organisations non gouvernementales. « Il est impératif que la communauté internationale continue de répondre aux besoins urgents des populations et que toute nouvelle sanction comporte des exemptions humanitaires concrètes. Celles-ci doivent être surveillées et mises en œuvre, sinon les personnes les plus vulnérables au Mali en paieront le prix », a déclaré Franck Vannetelle, directeur national du Mali au Comité international de secours, dans un communiqué.

Noël Ndong



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/2022/MEPSA/UCP-PRAASED

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE POUR L'AUDIT DES COMPTES DU PRAASED POUR LES EXERCICES ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 & DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2022.

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu de la Banque Mondiale (IDA) un Crédit de 30 millions de dollars US, pour l'exécution du Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED).

Le système éducatif de la République du Congo ne dispose pas de structure de formation initiale des gestionnaires des établissements scolaires. Les cadres qui exercent ces fonctions en qualité de chefs d'établissement se forment sur le tas ou bénéficient juste de quelques modules de formation dans le cadre de la formation continue.

A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif aux services d'un Consultant (cabinet d'expertise comptable) chargé de l'audit des comptes du PRAASED, exercices 2021 et 2022 (clos au 30 juin 2022).

2. Objectifs de la mission

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin des exercices fiscaux 2021 et 2022 (6 mois, clos au 30 juin 2022) et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Au titre de l'objectif susvisé, l'auditeur devra donner son avis sur les états financiers, les relevés des dépenses et les comptes spéciaux de toutes les ressources reçues par le Projet PRAASED aussi bien de la Banque Mondiale que de la contrepartie de l'Etat Congolais.

3. Profil et qualification du cabinet

Le Consultant doit être :

un Cabinet (firme) d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, indépendant

et faisant profession habituelle de réviser les comptes, d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, la FIDEF,

• et ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale.

a) - Le personnel clé de la mission devra comporter au moins (i) un Expert-Comptable Diplômé justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets Banque Mondiale, (ii) un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau (BAC + 5 ou plus) en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 10 ans au moins d'audit financier, (iii) un expert spécialiste en passation des marchés ayant au moins un diplôme niveau (BAC + 4 ou plus) en économie, gestion, droit ou ingénierie (commercial, génie civil, ...), et iv) deux assistants juniors (BAC + 4 ou plus en Finance, Comptabilité, Audit).

4. Méthode de sélection

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme) seront conformes aux procédures définies dans les Directives de l'IDA : La méthode de sélection est la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) de la Banque Mondiale. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les candidats intéressés doivent fournir les informations/documents suivants :

Présentation de la structure ou des structures (si Groupement) avec les domaines de spécialisation, expériences générales et spécifiques par rapport à la mission envisagée (missions similaires), conformément aux fiches de références professionnelles type format Banque Mondiale, appuyées par des preuves (attestations de bonne exécution des clients et copies des pages essentielles des contrats ou commandes cor-

respondant et/ou lettres de mains-levées de caution et/ou lettres d'approbation de rapport et ou preuves de paiement de fourniture ou des services et/ou document d'évaluation de la prestation); Statuts; RCCM (Registre de commerce); Attestation de régularité sociale; Attestation de non faillite; Bilans de l'année en cours ou antérieurs; Rapport de commissaires aux comptes; Infrastructures, équipements, ressources humaines, disponibilité des experts qualifiés dans les domaines de la mission (joindre les copies des diplômes et CV, indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services demandés).

5. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous pli fermé (1 original + 2 copies), au plus tard le 17 février 2022 à 16 heures, heure locale avec mention « Avis de recrutement d'un cabinet d'expertise comptable chargé de l'audit des comptes du PRAASED, exercices 2021 et 2022 (clos au 30 juin 2022) ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du PRAASED À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED Adresse : sis au 133, Avenue Maréchal LYAUTEY en face du CHUB, à côté de l'UNESCO - E-mail : praaseducp@gmail.com, Téléphone : 06 701 74 68, Brazzaville-Congo.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} février 2022

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO

DIPLOMATIE

Paris se donne quinze jours pour trancher sur l'avenir de sa présence au Mali

Face à une junte hostile qui vient d'expulser son ambassadeur, la France s'est donné deux semaines pour envisager son avenir au Mali, après neuf ans de lutte antijihadiste à laquelle elle avait fini par réussir à associer des partenaires européens.

Les pays partenaires du groupement européen de forces spéciales Takuba, créé en 2020 à l'initiative de la France, vont travailler d'ici la mi-février pour adapter leur dispositif au Mali au regard de l'isolement progressif du pays, a annoncé ce 1^{er} février le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, au lendemain de l'annonce de l'expulsion de l'ambassadeur de France, en réaction aux récentes déclarations jugées «hostiles» de responsables français.

Cette décision fait culminer les tensions entre Bamako et l'ancienne puissance coloniale, qui compte encore plus de 4 000 militaires au Sahel, dont plus de la moitié au Mali, malgré un allègement du dispositif entamé l'été dernier, compensé par l'arrivée de renforts européens.

Interrogé pour savoir si les troupes françaises allaient se

retirer du Mali, le porte-parole du gouvernement a fait remarquer que Paris avait «progressivement réduit la voilure et on va continuer à le faire». De fait, les discussions entre Européens vont déjà bon train en coulisses depuis la récente décision de la junte d'exiger le retrait d'un contingent de forces spéciales danoises, venu grossir les rangs de la force Takuba, qui regroupe 800 militaires au Mali.

«Les pays prendront dans les quatorze prochains jours une décision sur ce à quoi devrait ressembler le futur de la lutte contre le terrorisme au Sahel», avait déclaré vendredi la ministre danoise de la Défense, Trine Bramsen, alors que Takuba, symbole d'une Europe de la défense chère à Emmanuel Macron, est aujourd'hui dépendant du bon vouloir de Bamako pour exister.

Casse-tête

Les relations bilatérales n'ont cessé de se détériorer depuis que des colonels ont pris par la force, en août 2020, la tête du Mali, plongé depuis 2012 dans une profonde crise sécuritaire et politique. Peu pressés de rendre le pouvoir aux civils, les putschistes sont entrés ces derniers mois en résistance face à une grande partie de la communauté internationale, dont ses voisins, et soufflent sur les braises d'un sentiment antifrçais régional latent.

La France et ses alliés européens s'alarment aussi de l'appel fait, selon eux, par la junte aux mercenaires Wagner réputés proches du Kremlin. La junte persiste à démentir.

En pleine présidence française de l'Union européenne et à trois mois de l'élection présidentielle française à laquelle Emmanuel Macron va sans doute se représenter,

un retrait forcé du Mali après neuf ans d'engagement au prix de quarante-huit morts français (cinquante-trois au Sahel) constituerait un cuisant revers. Mais l'attitude de la junte rend ce scénario de plus en plus difficile à éviter, d'après de nombreux observateurs.

«Un soldat français peut-il encore risquer sa vie pour la protection d'un pays failli qui expulse son ambassadeur?», s'indignait mardi sur Twitter le colonel français en retraite, Raphaël Bernard, auteur de l'ouvrage paru en novembre «Au coeur de Barkhane», du nom de l'opération antijihadiste française au Sahel.

Une sortie du Mali ne se ferait toutefois pas sans difficulté. Le désengagement des militaires français, solidement implantés sur des bases à Gao, Ménaka et Gossi, prendrait de nombreux mois à organiser, se-

lon l'état-major. En outre, la relocalisation de Takuba promet d'être un casse-tête : le Niger voisin a fait savoir qu'il n'accueillerait pas cette task force. Quant au Burkina Faso, il vient de connaître un coup d'Etat.

Le vide laissé par les troupes ne manquerait enfin pas de profiter aux mouvements jihadistes affiliés, selon les zones, à Al-Qaïda ou au groupe Etat islamique, qui ont conservé un fort pouvoir de nuisance malgré l'élimination de nombreux chefs.

Alors que les violences se sont propagées au Burkina Faso et au Niger, ainsi que dans le nord de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Ghana, la France conserve en tout cas la ferme intention de maintenir sa présence dans la région en y renforçant ses activités de coopération, selon des sources concordantes.

D'après AFP

BURKINA FASO

L'Union africaine suspend l'adhésion du pays après le coup d'État militaire

L'Union africaine (UA) a annoncé lundi la suspension de l'adhésion à son sein du Burkina Faso, où un coup d'État militaire a eu lieu le 24 janvier. C'est ce que rapporte l'Agence France-Presse (AFP), citant une déclaration du Conseil de paix et de sécurité de l'organisation.

«Le Conseil décide [...] de suspendre la participation du Burkina Faso à toutes les activités de l'UA jusqu'au rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel dans le pays», indique l'AFP citant le communiqué.

Auparavant, la plus grande organisation régionale d'Afrique de l'ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cédédeao), avait condamné le putsch.

Les militaires ont pris le pouvoir au Burkina Faso, le 24 janvier, et ont évincé le président Roch Marc Christian Kaboré. Ils ont déclaré à la radio que tout le pouvoir était passé aux mains du Mouvement patriotique pour la protection et la reconstruction, dirigé par le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba. Ils ont également indiqué que la présidence de Kaboré, qui a pris ses fonctions en 2015, était terminée. Les militaires l'ont accusé de ne pas avoir réussi à unir le peuple et à gérer efficacement les menaces pour la sécurité.

De même, les militaires ont notifié la suspension de la Constitution, la dissolution du gouvernement et du Parlement, et la fermeture des frontières terrestre et aérienne du pays. Un couvre-feu a été imposé dans tout le pays, de 21 heures à 5 heures du matin.

Tass

FINANCE

Le patron de la BEI invite à plus d'investissements hors de l'UE

A Bruxelles, le président de la Banque européenne d'investissement (BEI) de l'Union européenne (UE), Werner Hoyer, a lancé la nouvelle branche de développement du prêteur. L'Afrique dans le viseur lors du sommet avec l'UE de février à Bruxelles.

EIB Global verra la banque basée au Luxembourg viser à augmenter ses trente bureaux désormais en dehors de l'UE, avec un premier pôle de développement lancé à Nairobi, au Kenya, en novembre dernier. Un groupe consultatif du conseil d'administration va voir le jour pour mieux connecter la banque aux priorités politiques de l'UE à Bruxelles, en Belgique. La branche développement fait partie de la réponse de la BEI aux instructions des États de l'UE pour renforcer son impact sur le développement sans générer de coûts supplémentaires. Avec le 6e sommet des dirigeants de l'Union africaine et de l'UE à Bruxelles, la pression est forte pour que l'Europe présente un vaste programme d'investissement qui renforce son projet d'une nouvelle « alliance » avec l'Afrique. « Je peux très bien imaginer que si nous pouvons montrer qu'EIB Global est un outil très efficace, cela peut alors être étendu », a déclaré le patron de la BEI, Werner Hoyer, convaincu de la nécessité d'un « bon considérable » dans les investissements en dehors de l'UE et que la BEI « serait en mesure de faire beaucoup plus », si ses actionnaires européens étaient d'accord.

Les investissements de la BEI en dehors du bloc sont passés de 10,2 milliards d'euros en 2020 à 8,14 milliards d'euros en 2021. Mais les financements en Afrique subsaharienne restaient stables - environ deux milliards d'euros par an -, mais en 2021 les défis

liés aux droits de l'homme, aux finances publiques et à la covid-19 ont entraîné des retards et une réduction des signatures en Afrique du Nord. Il est également sceptique sur une éventuelle évolution de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement vers des prêts en Afrique subsaharienne. « Je doute parfois de la logique derrière cela pour être tout à fait honnête », a-t-il déclaré.

La BEI investit dans des projets qui soutiennent un développement économique durable (Action en faveur du climat, résilience économique, économies fragiles, sécurité alimentaire, soutien aux femmes et aux jeunes, intégration régionale), dans les pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP et PTOM). Elle travaille également avec ses partenaires afin de financer de grands projets d'infrastructures et des entreprises du secteur privé. Tous les projets de la BEI dans les pays ACP et les PTOM ont un point commun : ils visent à améliorer la qualité de vie et créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes. Une approche conforme au consensus européen pour le développement et aux objectifs de développement durable des Nations unies. La BEI gère également la Facilité d'investissement ACP, un fonds renouvelable mis en place dans le cadre du mandat Cotonou.

Noël Ndong

EDUCATION

Les meilleurs élèves du Congo primés

La Fondation jeunesse et développement (JED) a organisé, le 29 janvier à Brazzaville, la 15^e édition du Premier des meilleurs, une cérémonie destinée à récompenser les élèves ayant fait de bons résultats durant l'année scolaire 2020-2021.



Les lauréats posant avec la présidente de JED/Adiac

En présence de plusieurs membres du gouvernement ainsi que des parrains d'élèves, la présidente de JED, Ester Ahissou Gayama, a rendu publique la liste des meilleurs élèves congolais de l'année scolaire écoulée. Elle a, en effet, dévoilé de façon individuelle le nom, la moyenne, l'école ainsi que la catégorie de chacun d'eux. Pour cette édition dédiée au président de la République, les meilleurs apprenants de tous les départements du Congo ont été congratulés. Les meilleurs élèves au baccalauréat de chaque département ont reçu des cadeaux. C'est également le cas des élèves qui ont obtenu de fortes moyennes dans les classes intermédiaires.

« Nous présentons à la nation et au monde ces enfants qui font la fierté de l'école congolaise. Ces enfants exceptionnels ont besoin d'un encadrement spécial et d'un accompagnement pour qu'ils développent leur génie comme les précédentes promotions, au profit de la nation », a indiqué Ester Ahissou Gayama. Ils ont reçu leurs récompenses le 29 janvier.

La même opération s'est effectuée pour les meilleurs élèves des écoles spécialisées, à savoir l'École militaire préparatoire général Leclerc, l'École d'excellence de Mbounda, le lycée de Massengo, le lycée d'excellence d'Oyo, l'École conventionnée catholique, l'École nationale des aveugles du Congo, l'Institut des jeunes sourds puis l'école de pisciculture.

« Je suis très content de recevoir cette récompense puisqu'elle couronne mes efforts. Merci à la fondation JED. Je remercie également ma famille, les enseignants et mes amis », a déclaré Francly Eden Mabni, l'un des lauréats.

Le rendez-vous est pris pour la seizième édition.

Rude Ngoma

ADJONCTION DE NOM

On m'appelle Moigny Ndessa Jo-Ibares.

Je désire être appelée désormais Moigny Letcho Ndessa Jo-Ibares.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



POPULATION

Un projet d'autonomisation des jeunes filles et des femmes à l'étude

Un atelier d'identification du projet "Autonomisation des filles et femmes pour la capture du dividende démographique" (Swedd-Congo) s'est ouvert à Brazzaville le 1er février et prendra fin le 3 du même mois.



L'atelier d'identification du projet Swedd ouvert à Brazzaville/DR

L'atelier d'identification du projet "Autonomisation des filles et femmes pour la capture du dividende démographique" (Swedd-Congo) est organisé par le gouvernement avec l'appui du Fonds des Nations unies pour le développement (Fnuap) et la Banque mondiale. Il est question d'une réflexion stratégique, conduite par le ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale en vue de faciliter la compréhension des enjeux, défis et objectifs pour mettre en place un groupe de travail multisectoriel qui sera la structure de base devant élaborer le document projet.

Au Congo, les femmes représentent plus de la moitié, soit 51%, de la population estimée à 5 600 000 en 2021, a fait savoir le représentant assistant du Fnuap, Benoît Libali. Plus d'une femme sur cinq est adolescente de 10 à 19 ans, correspondant à un pourcentage de 22% de la population, a-t-il

poursuivi, tout en rappelant que les besoins non satisfaits en planification familiale atteignent 41%, chez les filles de 15 à 19 ans. La mortalité maternelle demeure élevée, l'indice d'inégalité de genre dans le pays est chiffré à 0,570... « L'initiative Swedd se présente pour le Congo, comme pour les autres pays de la région, une opportunité pour agir et corriger les défis », a-t-il déclaré, soulignant la nécessité de tirer profit de l'atelier en cours.

En rappel, dans le but d'accélérer la création d'un environnement propice à la capture du dividende démographique, la déclaration de Brazzaville faite lors du forum des jeunes de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sollicitait, entre autres, l'extension du projet Swedd aux pays d'Afrique centrale. Après une demande formelle faite par le gouvernement congolais, la Banque mondiale a répondu favorablement et une mission d'identification est en terre

congolaise du 26 janvier au 4 février 2022. Le projet Swedd est donc une réponse concertée des chefs d'État du Sahel pour réduire la vulnérabilité des femmes et des filles et assurer leur autonomisation pour ainsi accélérer la transition démographique, stimuler le dividende démographique et réduire les inégalités entre les sexes.

Pour sa part, le Fnuap accompagne ce processus à travers un appui technique du bureau pays et du bureau régional Afrique de l'ouest et du centre. L'agence onusienne, par la voix de son représentant assistant, Benoît Libali, a réitéré son engagement à renforcer le partenariat avec la Banque mondiale pour aider le Congo dans la réalisation de l'initiative visant à intégrer l'autonomisation des filles, des femmes et de dividende démographique dans les efforts déployés en matière de développement.

Rominique Makaya

CRISE UKRAINIENNE

Une nouvelle rencontre entre Macron et Poutine n'est pas exclue

Une nouvelle rencontre entre les présidents russe et français, Vladimir Poutine et Emmanuel Macron, est possible, mais ce n'est pas encore décidé, a déclaré mardi Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du Premier ministre français et porte-parole du gouvernement, à France Info.

« Je ne l'exclus pas, ce n'est pas décidé à ce stade », a-t-il indiqué en répondant à une question relative à une possible rencontre entre les deux dirigeants dans les jours à venir. « Le président de la République ferait toujours ce qu'il faut pour contribuer à la désescalade », a ajouté Gabriel

Attal. Il a rappelé que les deux dirigeants s'étaient entretenus deux fois ces derniers jours. Selon lui, vendredi, Vladimir Poutine a, notamment, déclaré à Emmanuel Macron « qu'il était prêt à œuvrer pour la désescalade » autour de l'Ukraine.

Tass

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

Une concertation politique prévue à Owando

Les élections législatives et locales qui auront lieu en juillet prochain seront précédées de la tenue, du 3 au 6 mars à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, d'une concertation politique.

La période de la tenue des élections et le lieu de la concertation politique ont été approuvés en Conseil des ministres le 31 janvier à Brazzaville. Après avoir suivi la communication du ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy Georges Mbacka, sur le sujet, le président de la République a rappelé aux membres du Conseil des ministres que ces assises qui réuniront la classe politique et la société civile s'inscrivent dans sa volonté constante de privilégier la discussion et la concertation comme moyens de consolider la paix et le climat de concorde dans le pays.

Selon le compte rendu du Conseil des ministres, le chef de l'Etat a insisté sur la nécessaire bonne foi et la volonté constructive qui doivent habiter les différents acteurs participant à cet important moment de la vie démocratique. « Le président de la République a rappelé que le gouvernement a la responsabilité particulière d'apporter au débat qui sera engagé avec les différentes

parties en présence tous les éléments d'appréciation, les avancées accomplies comme les obstacles éventuellement rencontrés dans la quête perpétuelle de l'approfondissement du processus démocratique au Congo », a précisé le Conseil des ministres.

Quels enjeux pour Owando ?

La concertation politique d'Owando se tiendra après celle de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, organisée les 25 et 26 novembre 2020 dans la perspective de l'élection présidentielle des 17 et 21 mars 2021. Placée sur le thème « Consolidons les acquis de la démocratie par les élections libres, transparentes et apaisées », cette rencontre avait rassemblé plus de cent cinquante délégués, représentant la presque totalité des acteurs politiques et de la société civile. En effet, on y avait noté la présence de Claudine Munari (Must) ; Guy Brice Parfait Kolelas (Union des démocrates humanistes-Yuki) ; Anné Biby (Conseil national

des républicains de Ntumi) ; Elo Dacy (Union patriotique pour le renouveau national de Mathias Dzon) ; Benjamin Boukoulou (Union pour la République) ; Joseph Kignoumbi Kia Mboundou (La Chaîne) ; Pascal Tsaty Mabilia (Union panafricaine pour la démocratie sociale) ; Joseph Kinfoussia et Paul Dihoulou (Union pour la démocratie et la République-Mwinda), etc.

A Owando, les débats porteront, sans nul doute, sur la question de l'introduction de la biométrie dans le système électoral congolais. Faisant partie des trois recommandations du dialogue politique de Sibiti de 2015, restées jusqu'à lettre morte, la mise en œuvre de la biométrie dans le système électoral congolais n'est pas envisagée pour les scrutins législatifs et locaux de 2022. Le ministre Guy Georges Mbacka avait levé l'équivoque, le 12 novembre dernier, lors de la séance des questions orales avec débat au gouvernement.

« Qu'il s'agisse de l'introduction de la biométrie dans notre système électoral ou du plafonnement des

dépenses électorales, il n'est pas évident que l'opérationnalisation des recommandations soit effective pour le double scrutin de 2022. La biométrie est essentielle pour le découpage électoral, mais sa faisabilité se heurte à plusieurs contraintes parmi lesquelles la nécessité de procéder à un recensement général de la population et de disposer d'un système d'état civil fiable répondant aux standards internationaux », répondait le ministre en charge de l'Administration du territoire devant l'Assemblée nationale.

Des recommandations de Madingou

Sur le cadre juridique, les participants avaient recommandé et réaffirmé la nécessaire révision extraordinaire des listes électorales ; l'introduction du bulletin unique de vote comme un acquis à conserver ; la consolidation et le renforcement des moyens de la transparence pour des élections justes et apaisées. Ils avaient aussi recommandé l'appropriation par tout intéressé des règles sur le contentieux

électoral ; le renforcement des compétences de la Commission nationale électorale indépendante ; le maintien de la représentation actuelle des partis politiques et de la société civile dans ses instances au niveau local et national. Madingou avait également suggéré la poursuite et la répression effective des infractions en matière électorale ; la compétence exclusive dévolue au ministère en charge des élections pour la proclamation des résultats électoraux ; la formation conséquente, aux frais de l'Etat, des personnels électoraux et les délégués des candidats ; l'encadrement rigoureux du vote par procuration.

S'agissant de l'élaboration des listes électorales, il avait été recommandé la mise en place d'un mécanisme pour éviter le double emploi entre les listes spéciales des agents de la force publique et les listes électorales générales ; la participation des commissions paritaires pour les opérations d'enrôlement et d'organisation du vote anticipé des agents de la force publique.

Parfait Wilfried Douniama

Une figure de la diaspora affiche ses ambitions

Diplômé en relations internationales, Jean-Claude Mahpouyas, président de la fédération France-Europe de l'Action permanente pour le Congo (APC), est disposé à apporter sa pierre à l'édification de la marche du pays vers le développement.



Jean-Claude Mahpouyas, président de la fédération France-Europe de l'APC

« En politique, j'ai des ambitions et des projets particulièrement pour le Congo. Le retour aux sources est important pour apporter ma pierre à l'édifice », a fait savoir Jean-Claude Mahpouyas, une des figures de proue de la diaspora congolaise en France, membre du parti APC, d'obédience politique de la majorité présidentielle que dirige Rodrigue Malanda Samba, conseiller du président de la République.

Jean-Claude Mahpouyas est par ailleurs

conseiller municipal à Auxerre (France). Il veut mettre son expérience au service de ses concitoyens. Ce dernier sollicitera, pour ainsi dire, leurs suffrages aux élections législatives prévues en juillet prochain sous le label de l'APC. Le social, l'émancipation et l'autonomisation de la femme, l'ouverture sur le monde et bien d'autres grandes problématiques de l'heure intègrent sa vision, y compris celle de l'APC, parti aux valeurs humanistes, de la social-démocratie.

Rominique Makaya

FISCALITÉ

Le timbre électronique déployé au Congo

Le Timbre fiscal dématérialisé (TFD) vient remplacer l'imprimé sur papier, permettant d'authentifier les documents enregistrés (actes, factures...). Après la capitale Brazzaville, depuis le 28 janvier dernier, les machines à timbrer sont en train d'être installées à Pointe-Noire.

Les autorités congolaises ont choisi d'expérimenter un système électronique pour mieux sécuriser la collecte des recettes liées aux timbres. Il s'agit d'une étape importante vers la dématérialisation complète des timbres fiscaux papier au Congo. Le nouveau modèle de timbre faciliterait le suivi et le contrôle de paiement des taxes, des impôts et des amendes.

Faisant le point de l'avancement de la réforme engagée en 2018, Lambert Ifoko, le conseiller fiscal-douanier du ministre des Finances, a indiqué que dix machines à timbrer sur les cent cinquante disponibles sont déjà déployées dans les cinq sites pilotes de Brazzaville, à raison de deux machines par site. Les cent quarante logiciels vont être déployés dans les départements du Niari, de la Bouenza, de la Likouala, de la Cuvette, après l'étape de la capitale économique.

Les résultats de la première phase pilote sont concluants, rassure-t-on, car le TFD a apporté des améliorations dans la sécurisation des recettes sur toute la chaîne et dans la traçabilité complète de gestion des timbres. Le système électronique donne des informations à l'immédiat, par exemple, sur les montants détaillés des timbres

vendus la journée, le mois et même l'année. Les utilisateurs ont été formés à l'usage du logiciel, tandis que la recharge en crédits de TFD incombe à la direction générale du Trésor, seule compétente à fournir les stocks.

À retenir que la digitalisation du timbre figure parmi les réformes initiées par le gouvernement en vue d'améliorer la performance de la régie financière. Le comité de pilotage des réformes se réunit régulièrement pour évaluer la mise en œuvre des travaux sélectionnés ; l'objectif de la modernisation des régies financières étant d'optimiser la collecte des recettes de timbre et de réduire la fraude.

D'autres réformes ont également été engagées à la même période de 2018, notamment l'interconnexion des services des impôts et des douanes dont les travaux de l'extension se sont faits à partir des centres de Brazzaville et de Pointe-Noire. Un nouveau site de formation est même créé pour initier les cadres à l'usage des services numériques et essayer de vulgariser ces réformes. Désormais, les ordonnateurs publics vont émettre et recevoir des formulaires des dépenses sur une plate-forme mise au point.

Fiacre Kombo

PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

« L'amélioration du climat des affaires doit cesser d'être un slogan », selon la tutelle

Le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, a dévoilé le 31 janvier la lettre d'orientation de l'année en cours. Il a insisté sur la bonne collaboration qui devrait régner entre le cabinet et les structures sous tutelle.

A la direction générale de la Promotion du secteur privé, le ministre de tutelle a rappelé que son action s'inscrit dans la perspective africaine de l'agenda 2063, schéma et plan directeur visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. Le but étant aussi de lui permettre d'atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Le succès de l'agenda 2063 repose, a-t-il déclaré, sur le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de croissance des économies africaines et, par conséquent, dans la création de richesses et d'emplois.

En effet, conformément aux conclusions du 12e Forum du secteur privé de l'Union africaine, tenu du 10 au 12 novembre 2021 en Egypte, l'action de cette direction générale visera à renforcer la capacité du secteur pri-

vé national à répondre aux marchés perturbés et à assurer la résilience économique nonobstant la persistance de la pandémie de la covid-19.

« L'amélioration du climat des affaires doit cesser d'être un slogan. Elle devra s'inscrire au cœur des préoccupations d'une direction générale dont l'organisation sera revue et optimisée pour faire face aux attentes des investisseurs privés, et se matérialiser de manière concrète », a précisé le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé.

Il s'agira, de manière spécifique, a-t-il poursuivi, d'optimiser les conditions d'exécution de la composante 1 du Projet d'appui à la diversification de l'économie congolaise, conformément à la dernière revue de la Banque mondiale et aux réserves

émises lors de sa revue à mi-parcours courant novembre.

De son côté, la direction générale de l'industrie se devra, de manière générale, d'établir un diagnostic précis de l'appareil productif et institutionnel au sens large, de compléter la vision d'industrialisation globale du Plan national de développement (PND) 2022-2026 et d'identifier les objectifs précis d'émergence industrielle.

Mettre en œuvre le programme de vérification des marchandises

Avec l'entrée en vigueur de la loi de finances exercice 2022 en attendant la promulgation attendue des différents textes, l'Agence congolaise de la normalisation et de la qualité a reçu la mission de mettre en œuvre, courant premier semestre

de cette année, le programme de vérification des marchandises avant embarquement. Ce programme devrait également s'en charger du contrôle des marchandises entrant en République du Congo par les frontières terrestres ; opérationnaliser progressivement, au travers d'un projet pilote subséquent, le schéma national de certification des produits issus de la production locale et des laboratoires de contrôle de la qualité et des normes ; revoir et dynamiser l'organisation et le fonctionnement de l'agence en la dotant des ressources matérielles et humaines et de systèmes d'information et dispositifs de contrôle interne en ligne avec sa vocation retrouvée.

S'agissant de l'Agence pour la promotion des investissements, elle doit, a dit Antoine Thomas Ni-

céphore Fylla Saint Eudes, devenir la porte d'entrée de tout investisseur et de tout investissement au Congo. « A ce titre, elle devra prendre une part active dans l'élaboration de la banque des projets industriels. Elle devra assurer l'organisation d'au moins un évènement de portée internationale, au cours duquel les projets retenus notamment dans le cadre du PND 2022-2026 seront présentés à des investisseurs internationaux », a-t-il indiqué.

Cette rencontre, la première de l'année, a été également une occasion pour le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé de faire le bilan à mi-parcours de son action sept mois après sa nomination.

Parfait Wilfried Douniama

RÉINSERTION SOCIALE DANS LE POOL

Le renouvellement du PASD en examen

Lancé en juin 2019 à Kinkala, chef lieu du département du Pool, dans le cadre du programme Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), le Projet d'appui à la promotion des moyens de subsistance durable (PASD) s'achève le 28 février prochain. Le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, a échangé le 31 janvier à Brazzaville avec le chef de ce projet à la Banque mondiale, Abderrahim Fraiji, pour étudier les modalités de sa relance.



Euloge Landry Kolelas s'entretenant avec Abderrahim Fraiji/Adiac

Le PASD a été lancé en 2019, deux ans après la signature, le 23 décembre 2017, de l'accord de cessez-le feu et de cessation des hostilités entre le gouvernement et la partie rebelle.

Il est financé par le Fonds japonais de développement social à hauteur de 2 750 000 dollars américains, soit un milliard 375 millions F CFA et mis en œuvre par la Banque mondiale. Le PASD a été initié pour soutenir l'insertion sociale de la population vulnérable du Pool, meurtrie par des conflits armés à répétition, à travers l'appui aux petits projets socio-économiques.

La phase pilote du projet s'est exécutée avec succès dans trois districts, à savoir Goma Tsé-Tsé, Mindouli et Kinkala, précisément dans les villages Koubola, Yala-

vounga, Yangui, Matesana et Misafou. L'objectif étant de contribuer à l'amélioration de l'accès aux moyens de subsistance durable de la population vulnérable et désœuvrée.

Le projet se développe à travers trois composantes, notamment la stimulation de l'amélioration des moyens de subsistance ; la promotion de l'utilisation durable de l'énergie, en mettant l'accent sur les activités productives, la gestion du projet ; le suivi-évaluation et la diffusion des connaissances. Le délai de sa mise en œuvre étant épuisé, et fort des résultats obtenus, le gouvernement tient à son renouvellement, en attendant que le DDR proprement dit ne démarre.

« Nous sommes venus voir le ministre Haut-commissaire pour

lui faire le point de la mission d'appui évaluation effectuée par la Banque mondiale, étant donné que le projet s'achève le 28 février prochain. Il est très apprécié par la population, malgré que les ressources financières sont réduites, les attentes sont nombreuses. Pour ce faire, le gouvernement avait introduit, en septembre, une requête en vue de solliciter son extension. Le dossier est actuellement sur la table de la Banque mondiale pour validation », a précisé le coordonnateur du PASD, Jean-Pierre Nakountala.

Une fois renouvelé, le projet dans sa deuxième phase devrait s'étendre sur les huit districts du Pool ayant subi des atrocités des conflits armés.

Firmin Oyé

RÉINSTALLATION AU MARCHÉ SOUKISSA

La démarche expliquée aux vendeurs

L'administrateur maire de Ouenzé, cinquième arrondissement de Brazzaville, Marcel Nganongo, a présidé une assemblée générale le 31 janvier au marché Soukissa, afin de communiquer les éléments en sa possession.



Une vue des participants à la réunion/Adiac

Le but de la rencontre était d'expliquer aux vendeuses et vendeurs habituels et aux nouveaux le criterium commercial de réinstallation des occupants du marché Soukissa.

S'exprimant le premier, le directeur des marchés et hall de la mairie de Brazzaville, Jean Serge Ngouala, a tenu à éclairer la lanterne des uns et des autres sur les méthodologies de réinstallation et installation des occupants dudit marché. Il a cité quelques obligations, notamment les autorisations d'occupation des places dans le marché que chacun des vendeurs ainsi que les nouveaux doivent s'acquiescer, principalement le paiement d'une caution d'une année pour une valeur de vingt mille FCFA (...).

A son tour, l'administrateur maire de l'arrondissement 5 Ouenzé a justifié l'intérêt de cette réunion, et présenté à l'assemblée le plan d'intervention de chaque acteur impliqué dans ce processus. « La réinstallation va se faire d'une manière progressive, parce que nous avons trois étapes à franchir. La première consiste à réinstaller les vendeurs et vendeuses qui ont leurs noms sur les deux premières listes, c'est-à-dire la liste élaborée depuis 1999 par le comité du marché et le régisseur de l'époque, et éventuellement la liste que nous avons pu avoir des vendeurs eux-mêmes », a précisé Marcel Nganongo.

La deuxième étape, a-t-il poursuivi, sera la réinstallation des vendeurs du marché sur le témoignage d'au moins cinq à dix d'entre eux. La troisième étape concerne les nouveaux vendeurs, ceux qui veulent intégrer ce marché. « Nous allons regarder qui a droit, qui n'a pas droit. Mais ce que nous avons dit aux mamans, lorsqu'on vous cède une table, vous ne deviendrez pas propriétaire, vous êtes locataire, les tables appartiennent au Conseil départemental et municipal de Brazzaville. Vous êtes assujettis à verser les droits qui vous donnent la latitude de vendre sur cette table », a-t-il conclu.

Notons que le marché Soukissa, situé dans le cinquième arrondissement Ouenzé avait été rénové puis réceptionné depuis 2021 dans le cadre du projet Durquap. Aujourd'hui, il compte 750 tables, 1792 vendeurs recensés par l'Association des vendeurs.

Guillaume Ondze

SPORT DU TRAVAIL

La Ligue de Brazzaville dévoile son programme d'activités 2021-2022

La Ligue du sport de travail de Brazzaville a présenté, le 27 janvier, son programme d'activités ambitieux, au terme d'un échange avec les représentants des entreprises.

Pour le compte de la nouvelle saison, la Ligue de Brazzaville voit grand, comme en témoigne l'organisation du tournoi Kin Malebo, inscrit dans son programme. Cette compétition pourrait se dérouler entre le 17 et le 19 juin à Brazzaville ou à Kinshasa, selon le programme présenté par la ligue. Pour élever le niveau de ses compétiteurs, elle a également prévu de lancer, entre le 13 et le 15 mai à Dolisie, un tournoi inter-départemental mettant aux prises les athlètes de Pointe-Noire, de Dolisie et de Brazzaville.

La Ligue de Brazzaville du sport de travail a prévu lancer ses championnats départementaux le 19 février, après ouverture de la saison organisée par la Fédération congolaise du sport de travail. Il se déroulera de façon simultanée dans toutes les ligues départementales dans le but de renforcer l'esprit corporatif et assurer en même temps la promotion de l'unité sportive nationale.

Prévue pour le 5 février, cette compétition regroupera les équipes autour des disciplines comme le football et le futsal en version masculine, le nzango et le handball en version féminine et la marche sportive. Les tournois de football, le futsal, le nzango et le



Rodrigue Dinga Mbomi présentant le programme d'activités

handball se dérouleront en élimination directe avec les demi-finales croisées, la petite finale et la finale. Pour la marche sportive de santé, un circuit de 5 Km sera retenu au niveau de chaque ligue départementale pour toutes les catégories. Les récompenses se-

ront remises aux trois premières équipes du tournoi par discipline. Le 8 mars, la Ligue de Brazzaville organisera ensuite la marche sportive de santé et le tournoi de nzango à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme. Elle enchaînera par l'or-

ganisation de la marche «Ndembo ya makasi» le 3 avril, avant le lancement du tournoi de Futsal de pétanque le 9 avril. Elle prévoit le 1er mai, à l'occasion de la fête des travailleurs, une marche sportive de l'Osta city Walk à la Corniche couplée avec l'organisation des

tournois de Nzango et de football. La ligue va clôturer sa saison le 2 juillet au cours de laquelle elle fera le bilan puis projetera la nouvelle.

« L'objectif de cette réunion était de prendre contact avec les entreprises adhérentes. Nous avons présenté les missions de la Ligue départementale du sport de travail de Brazzaville et ses ambitions ainsi que les premières activités prévisionnelles de cette année. Nous avons échangé sur comment collaborer pour arriver à satisfaire les travailleurs et les entreprises dont ils font partie. Sport de travail, c'est avant tout un enjeu de santé publique. La mission de la Ligue n'est pas la compétition, mais le bien-être des entreprises et des travailleurs. Aujourd'hui, entant qu'association sportive, nous avons vocation à rassembler les travailleurs aussi bien du secteur formel qu'informel pour leur faire adhérer à ce mouvement sportif qui vise qu'ils soient en parfaite santé », a commenté Rodrigue Dinga Mbomi, le président de la Ligue de Brazzaville du sport de travail aux entreprises.

James Golden Eloué

TRANSFERTS

Jordi Mboula à Estoril

En échec en Espagne, Jordi Mboula va finir la saison au Portugal : l'attaquant espagnol d'origine congolaise est prêté par Majorque à Estoril.



Après avoir participé à la remontée en Liga du club insulaire (29 matches, 1 but et 3 passes décisives), l'ailier droit avait signé un contrat de 3 ans avec le RCD Majorque.

Mais, après quatre titularisations consécutives au début de cette saison de Liga, le natif de Granollers a perdu sa place et a vu son temps de jeu fondre comme neige au soleil.

C'est donc en Primeira Liga qu'il va essayer, une nouvelle fois, de relancer sa jeune carrière : il rejoint Estoril, actuel 7e du classement dans le cadre d'un prêt avec option d'achat.

Formé à la Masia, le Catalan de naissance a, à 22 ans, déjà posé ses bagages dans trois pays différents : Espagne (Huesca et Majorque), France (Monaco) et Belgique (Cercle de Bruges), sans grande réussite. Trouvera-t-il au Portugal le déclic pour enfin lancer une carrière que nombreux estimaient prometteuse à l'époque où il portait le maillot des équipes de jeunes espagnoles. Son avenir s'écrit donc peut-être au Portugal. Et au Congo ?

C.D.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 29^e journée, 2^e division

Invaincu en 2022 (quatre victoires), Nottingham Forest chute à Cardiff (1-2). Brice Samba était titulaire. Han-Noah est passeur décisif sur le second but de Bristol, inscrit par Semenyó à la 81e mn, lors du match nul à Preston North End (2-2).

Angleterre, 29^e journée, 4^e division

Dylan Bahamboula et Christopher Missilou étaient tous deux titulaires lors du match nul concédé par Oldham face à Rochdale (0-0). Les Latics sont avant-derniers avec sept longueurs de retard sur Colchester, le premier non relégable. Blessé, Offrande Zanzala n'était pas dans le groupe d'Exeter, tenu en échec par Hartlepool (0-0). Exeter est 9e à une longueur de



la Première apparition de Sylvester Ganvoula sous le maillot du Cercle Bruges (facebook)

place, synonyme de play-offs.

Belgique, 25^e journée, 1^{ère} division

Première apparition de Sylvester Ganvoula sous le maillot du Cercle Bruges, battu par Ostende (0-1). L'attaquant international, prêté par Bochum, est entré à la 79e mn.

Senna Mangué, lui, était titulaire à son poste de latéral gauche.

Remplaçant, Morgan Poaty est entré à la 77e mn lors du match nul de Seraing face à Eupen (0-0).

Le FC Bruges l'emporte 1-0 à Courtrai. Sans Faitout Maouassa, absent de la feuille de match.

Niels Nkounkou n'est pas entré en jeu lors du revers du Standard de Liège face à Malines (2-3).

Croatie, 21^e journée, 1^{ère} division

Le NK Osijek reprend la compétition par une défaite à domicile face au Slaven Kiopivrnica (1-2). Sans Merveil Ndockyt, absent du groupe.

Camille Delourme



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/MEPSIR/2022/UGP PADEC
POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE CONDUIRE
LA REFORME DES SURETES MOBILIERES AU CONGO**



1-La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer les activités du Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND).

A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant: Consultant chargé de conduire la réforme des sûretés mobilières au Congo.

2-La mission vise spécifiquement de: améliorer le climat des affaires, faciliter et simplifier la constitution et la réalisation des sûretés, doter le Congo d'une plateforme électronique de gestion des sûretés ainsi que des procédures y relatives, moderniser la gestion du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM), remédier aux difficultés de réalisation des sûretés et réduire les risques de doublons dans la constitution des garanties.

3-L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures...); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

4-Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

5-Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SOC) tels que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

6-Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

7-Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé de conduire la réforme des sûretés mobilières au Congo » doivent être envoyées au plus tard le 17 Février 2022 aux adresses ci-dessous :

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
12, Rue Duplex / Quartier Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

**Fait à Brazzaville, le 31 Janvier 2022
Le Coordonnateur du PADEC,
Benoît NGAYOU**



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/MEPSIR/2022/UGP PADEC
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER L'ETUDE DE
FAISABILITE POUR DOTER L'ANTENNE D'OYO D'UNE UNITE NAVALE DE TRANSPORT FLUVIAL**



1-La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer les activités du Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND).

2-A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Cabinet de Consultants chargé de réaliser l'étude de faisabilité pour doter l'antenne d'Oyo d'une Unité navale de transport fluvial.

3-L'objectif général de l'étude est d'identifier, d'analyser et de proposer les éléments d'informations techniques, opérationnelles et financières nécessaires à l'acquisition et à l'exploitation d'une unité navale de transport fluvial à Oyo. Plus spécifiquement il s'agira :

- d'identifier les marchés potentiels entre Oyo et les autres localités, ainsi que les différentes filières de produits ;
- de maîtriser les itinéraires, distances et délais de transport ;
- d'identifier les opérateurs concernés par l'activité ;
- d'identifier et d'évaluer la structure des coûts de transport et de passage portuaire ;
- de définir le type et les caractéristiques de l'unité fluviale à acquérir ;
- d'évaluer les coûts d'acquisition et d'exploitation de l'unité navale de transport fluvial et proposer un compte d'exploitation sur trois (3) ans.

4-L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures...); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'inter-

vention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

5-Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6-Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité (SFO) tels que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

7-Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

8-Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé de réaliser l'étude de faisabilité pour doter l'antenne d'Oyo d'une Unité navale de transport fluvial » doivent être envoyées au plus tard le 22 Février 2022 aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PADEC
12, Rue Duplex / Quartier Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 31 Janvier 2022

**Le Coordonnateur du PADEC,
Benoît NGAYOU**

POSTE CONGOLAISE

La Sopéco désignée prestataire du service postal universel

La Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco) est chargée d'offrir des services postaux de qualité, de manière permanente, en tout point du territoire à des prix abordables. L'entreprise publique, en difficultés depuis plusieurs années, a été choisie le 31 janvier à l'issue du Conseil des ministres.



Le siège social de la Sopéco/Adiac

Le projet de décret qui désigne l'opératrice postale Sopéco est accompagné d'autres projets de textes en lien avec la loi de novembre 2009 sur la réglementation du secteur des postes en République du Congo. Le service universel comprend les envois postaux jusqu'à 2

kg et pour les colis jusqu'à 10 kg, le tri, le transport et la distribution, ainsi que le service des envois recommandés et des envois à valeur déclarée...

Le choix de la Sopéco représente une étape importante dans les efforts de relance de la poste congolaise en

plein déclin. « Le projet de décret portant désignation de l'opérateur postal en charge du service postal universel doit permettre que les Congolaises et les Congolais bénéficient de l'offre minimale des services postaux de base, sur un marché fortement

concurrentiel, dans lequel ces services essentiels ne sont pas pris en charge par les sociétés présentes dans le secteur marchand concerné », souligne le compte rendu du Conseil des ministres.

En tant que pays membre de l'Union postale universelle, le Congo entend remplir ses obligations dans ce domaine, notamment stimuler la croissance des volumes de la poste aux lettres, des colis et des services financiers et améliorer la qualité de service offert aux clients. Il s'agit aussi de moderniser les activités postales, de les adapter à l'évolution du marché épris du digital.

La Sopéco a désormais un véritable challenge à remporter vis-à-vis des utilisateurs congolais. L'entreprise publique est la principale opératrice postale du pays et est présente sur l'en-

semble du territoire national. Mais elle doit faire pieds et mains pour redresser son fonctionnement et sa gestion financière. Le syndicat des travailleurs de la Sopéco accuse régulièrement les dirigeants sociaux de mauvaise gestion ; les agents continuent de réclamer plusieurs mois d'arriérés de salaire.

Il faut rappeler que le Conseil des ministres a décidé de donner à la société bénéficiaire la compétence pour fixer les tarifs des services relevant du service postal universel et des services réservés. Le gouvernement a, enfin, approuvé des projets de décret fixant le poids limite des envois relevant des services réservés et la liste des matières, ainsi que des objets interdits dans les envois postaux par les usagers.

Fiacre Kombo



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:




Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

 Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



Compte rendu du Conseil des ministres du lundi 31 janvier 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 31 janvier 2022 par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Onze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi portant approbation des statuts de l'agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel ; Quatre projets de décret au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ; Quatre projets de décret au titre du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi ; Deux communications au titre du ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local et de celui des Affaires sociales et de l'Action humanitaire.

I/- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel

Projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises

Invitée par le président de la République à prendre la parole Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, a rappelé que la loi n°4-2020 du 26 février 2020 portant création de l'Agence de développement des Très petites, petites et moyennes entreprises, prévoit en son article 8 que ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont fixés par des statuts approuvés en Conseil des ministres.

Les membres du Conseil ont donc examiné le projet de statuts soumis à leur approbation.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises.

II/- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Invité à son tour par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres quatre projets de décret dont l'objet est de mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la loi n°10-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des postes.

Le projet de décret portant désignation de l'opérateur postal en charge du service postal universel doit permettre que les Congolaises et les Congolais bénéficient de l'offre minimale des services postaux de base, sur un marché fortement concurrentiel, dans lequel ces services essentiels ne sont pas pris en charge par les sociétés présentes dans le secteur marchand concerné.

C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant désignation de la Société des postes et

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

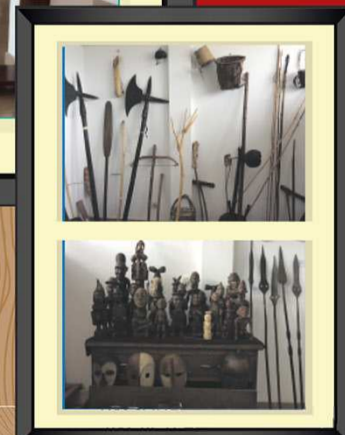
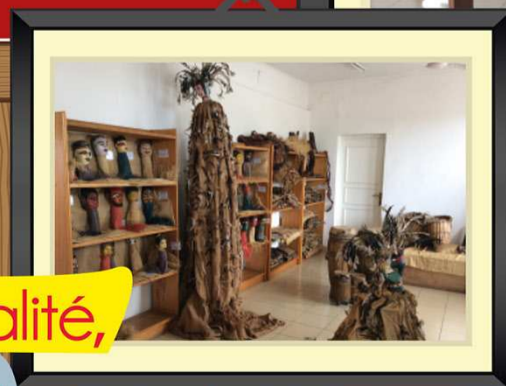
Expositions et projections

SCULPTURES **PEINTURES**

CÉRAMIQUES **MUSIQUE**

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

de l'épargne du Congo (Sopéco) comme opérateur en charge du service postal universel.

Ensuite, le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de décret fixant les modalités d'approbation des tarifs des services relevant du service postal universel et des services réservés ; ces services ayant été confiés exclusivement à l'opérateur postal en charge du service postal universel, à savoir Sopéco, le décret adopté lui donne la compétence pour fixer les tarifs de ces services.

Enfin, et pour compléter l'arsenal réglementaire organisant le service postal universel, le Conseil des ministres a examiné et adopté les projets de décret fixant, pour le premier, le poids limite des envois relevant des services réservés et, pour le second, fixant la liste des matières et des objets interdits dans les envois postaux par les usagers.

III/- Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi

Invité à prendre la parole, M. Hugues Ngouélondélé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, a tout d'abord soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'éducation physique et sportive.

La création de cet important organe découle des grandes orientations données depuis plusieurs années au gouvernement par son excellence monsieur le président de la République, et visant la dynamisation de l'éducation physique et sportive au Congo.

Les réflexions tant nationales entérinées par le gouvernement que les décisions découlant d'instruments internationaux auxquels le Congo a souscrit, ont abouti à la nécessité de doter les pouvoirs publics d'un organe pédaogo-administratif à caractère consultatif, qui aura pour objet d'émettre des avis et de faire des recommandations sur toutes les questions relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Poursuivant son propos, le ministre Ngouélondélé a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres deux projets de décret portant organisation, pour le premier, des enseignements de l'éducation physique et sportive dans les écoles de formation professionnelle et, pour le second, organisation des enseignements de l'éducation physique et sportive dans les établissements spécialisés en République du Congo.

Ces deux projets de décrets, élaborés en application des dispositions de la loi n° 11-2000 du 31 juillet 2000 portant organisation et développement des activités physiques et sportives, ont pour objet de combler un vide juridique lié à l'inexistence de programmes d'enseignement spécifique à ces matières, tout en luttant contre le déficit de formation constaté.

Le réaménagement des contenus de programme d'enseignement spécifiques permettra d'une part, d'ouvrir une nouvelle filière dans les instituts de formation des enseignants d'éducation physique et, d'autre part, d'intégrer des modules d'enseignements spécifiques à chaque type de handicap.

Enfin, le ministre Ngouélondélé a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de décret portant enseignements, organisation et évaluation de l'éducation physique et sportive. Ce projet de décret vise à pallier l'absence de cadre réglementaire relatif à l'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans notre pays.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant enseignements, organisation et évaluation de l'édu-

cation physique et sportive

IV/- Communications

Enfin, le Conseil des ministres a suivi deux communications.

La première communication, présentée par M. Guy Georges Mbacka, ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, était relative à la concertation politique prélude aux élections législatives couplées aux élections locales prévues en juillet 2022.

Prenant la parole à cet égard, son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que ces discussions attendues, qui réuniront la classe politique et la société civile, s'inscrivent dans sa volonté constante, depuis 1997, de privilégier la discussion et la concertation comme moyens de consolider la paix et le climat de concorde dans notre pays.

Le chef de l'Etat a insisté sur la nécessaire bonne foi et la volonté constructive qui doivent habiter les différents acteurs participant à cet important moment de la vie démocratique ; il a rappelé que le gouvernement a la responsabilité particulière d'apporter au débat qui sera engagé avec les différentes parties en présence tous les éléments d'appréciation, les avancées accomplies comme les obstacles éventuellement rencontrés dans la quête perpétuelle de l'approfondissement du processus démocratique au Congo.

Après ces orientations importantes du président de la République, le Conseil des ministres a décidé des date et lieu de tenue de la concertation politique prélude aux élections législatives couplées aux élections locales prévues en juillet 2022.

Ainsi, la concertation aura lieu du 3 au 6 mars 2022 à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette.

La seconde communication, présentée par Mme Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, née Goma, ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, était relative à la situation des catastrophes humanitaires dans le nord-Congo et les solutions envisagées.

La recrudescence des précipitations et des inondations qui s'en sont suivies depuis le dernier trimestre de l'année 2021, ont affecté plusieurs localités des départements de la Sangha, de la Likouala, de la Cuvette et des Plateaux ; à ce jour, 108 173 personnes, soit 22 770 ménages, sont sinistrés ; ces événements ont amené le Gouvernement à rendre publique une « déclaration de situation d'urgence », permettant l'ouverture de possibilités d'assistance de la part des agences du Système des Nations unies et des ONG partenaires habituelles en la matière.

Cependant et sans attendre, le gouvernement a pris ses responsabilités et commencé à débloquer une aide d'urgence, dont le montant estimatif global devrait être d'environ 1,8 milliard de frs CFA.

Après avoir pris note de ces informations, le Conseil des ministres a exprimé sa compassion et la solidarité des pouvoirs publics à l'endroit des populations sinistrées ; il a invité les ministères et services compétents à poursuivre l'assistance qui leur est due.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h45.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2022
Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Mougalla

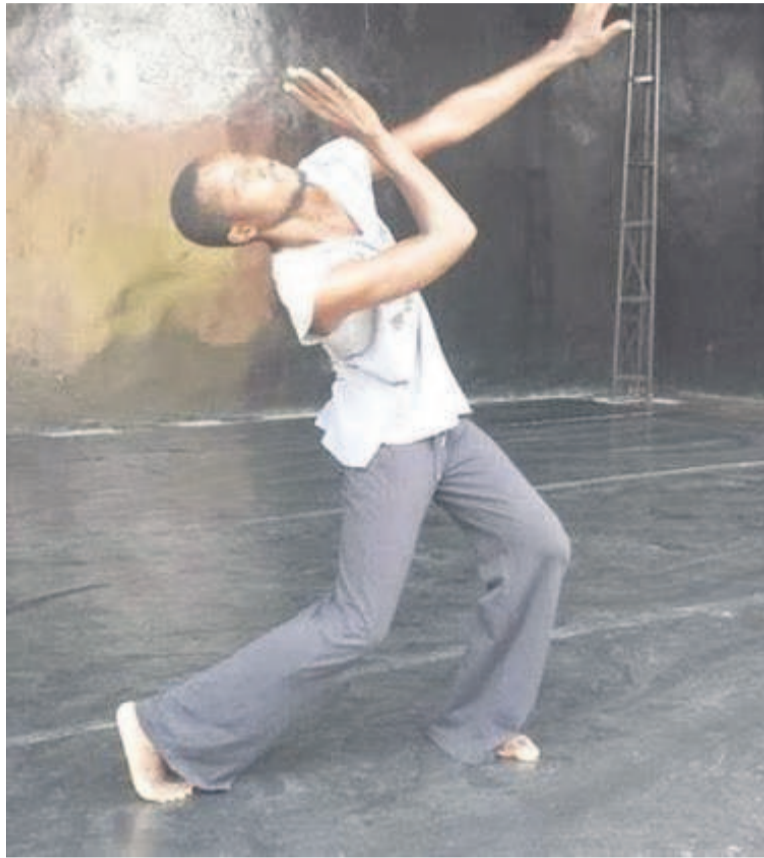
7^e ART

Jean Francis Pandzou en résidence à l'IFC

Avant la représentation du spectacle en solo intitulé le "Discours du diable" à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville et à Kinshasa (République démocratique du Congo), où il ira présenter le même spectacle au festival international de danse "Me ya be", grâce au soutien de l'IFC, Jean Francis Pandzou est en résidence du 1er au 10 février.

Le "Discours du diable" est une véritable interpellation des dirigeants africains à travers la danse, pour revoir leurs politiques à l'endroit de la jeunesse du continent. Pour l'artiste, un discours est un discours quand l'heure est au discours. Il devient un bon discours quand il s'exécute, se réalise et se fait. Mais il devient un faux discours quand il n'est pas exécuté. D'où, il s'est posé la question de savoir combien de discours n'ont-ils pas été écoutés en Afrique? Des discours promettant une scolarisation garantie, un bon traitement sanitaire, un emploi assuré aux étudiants finalistes, mettant fin aux antivaleurs, à la corruption, prônant bonne gestion du pays, etc. Mais combien de ces discours ont-ils été réalisés? A quelle fréquence la réalité les a écoutés? N'est-ce pas la fréquence du diable en Afrique? s'est-il interrogé.

Jean Francis Pandzou pense que tout discours sans peuple est un discours mort et un peuple sans discours est un peuple sans avenir, car la vision et le devenir s'expriment dans la force du cœur du discours. Ce qui lui touche dans ce travail, c'est le théâtre des discours des hommes d'État africains qui ne cessent de causer du désespoir sans lumière d'espoir aux jeunes. En effet, en Afrique, plusieurs



Jean Francis Pandzou en pleine répétition/DR

discours se prononcent pour plaire alors que d'autres continents se sont transformés grâce aux discours. Les jeunes, quand ils s'interrogent

de leur avenir, s'irritent et sympathisent avec le mal de la frustration. Frustration qui crée les mots de tous genres..., mots propres, mots sales,

mots méchants, guerres, enfants soldats, mot traumatisme, mot réfugié, mot bandit, ... mots qui accouchent d'autres maux, ..., orphelins, veuves, mutilés, ... C'est grâce aux discours urinant les mensonges que, avec force, les mots nous frappent, nous torturent, nous infligent des souffrances ... blanc, noir, rouge, tous nous avons des blessures profondes qui, de par les discours parfois propres ou malsains, ne cessent de toucher notre personnalité, nous affectent tous et nous font souffrir jusqu'à nous faire périr sans vouloir.

«Des milliers de discours en 60 ans sans réalisations»

Le "Discours du diable" englobe et dévoile au monde cette problématique du fantasme des grands qui, discours sans mot, sans honte, après une soixantaine d'années, reviennent sur les mêmes discours sans mots efficaces ni changement. « En 60 ans d'indépendance dans plusieurs pays africains, nous pouvons compter des milliers de discours mais pas de réalisations. Les mêmes mots prononcés font jaillir les mêmes maux au quotidien. Les situations ne font que s'empirer. Par ce travail de danse, j'exprime le fond de mon cœur pour dénon-

cer certaines injustices et éclairer les jeunes sur certains soucis à ne plus faire et revêtir de l'espoir: Le "Discours du diable" me pousse à révéler de par la danse toutes les langues venimeuses poireautées des avenirs des jeunes », a martelé Jean Francis Pandzou.

Dans le "Discours du diable", l'auteur exprime par les danses les venins des grands africains ainsi qu'européens qui ne cessent d'assombrir le monde et l'avenir des jeunes. Le "Discours du diable" fait donc l'objet du miroir ou tout élu doit se mirer, s'observer et s'écouter afin de transformer et faire évoluer avec un cœur et non parler avec une tête vide et les lèvres. Il représente ce psychiatre qui, gérant un hôpital psychiatrique avec beaucoup de malades à sa charge mais ne maîtrise pas ses thérapies. Comme quoi, le devenir des malades est un désastre.

Ce qui est beau, dit-il, c'est que tout discours non exécuté quand il est rappelé devient source de conflits et arrive à faire mourir des jeunes pour certains, et la prison pour d'autres. Les jeunes en Afrique n'ont aucun droit de réfléchir ni de dire le changement sinon ... Telle est son aide aux jeunes du monde par la danse.

Bruno Okokana

KOKUTAN'ART 2022

Lancement de l'appel à candidature

Après une première édition réussie, les organisateurs des Rencontres internationales de la photographie d'auteur de Brazzaville (Kokutan'Art) ont annoncé la tenue de la deuxième édition en mai prochain. En attendant, un appel à candidatures est lancé à l'égard des artistes photographes désirant être programmés durant ce rendez-vous.



L'appel à candidature à la deuxième édition de Kokutan'Art est ouvert du 15 janvier au 10 mars. Comme l'année dernière, le présent appel à candidatures est destiné non seulement aux Congolais, mais également aux photographes du monde entier. « Les Rencontres internationales de la photographie d'auteur de Brazzaville se tiendront en mai à Brazzaville. Le présent appel est ouvert aux artistes photographes du monde francophone. Le comité de sélection choisira les dossiers qui présenteront des travaux

pertinents et originaux sur le thème "L'Afrique qui vient" », a fait savoir Zed Lebond, responsable de la plateforme Mbongui Art Photo et initiateur de Kokutan'Art.

Pour candidater, chaque artiste est tenu de fournir entre autres éléments : une fiche de renseignement remplie; un curriculum détaillé; une biographie en dix lignes maximum; une photo portrait et une photo d'identité de l'artiste en haute résolution; une copie scannée du passeport en cours de validité; cinq images haute définition (300

dpi) d'œuvres récentes (propriété de l'artiste); une attestation sur l'honneur qui garantit que les œuvres sont bien celles de l'artiste; un texte présentant le travail photographique.

Toutes ces pièces, comme le souligne le comité de sélection de la deuxième édition de Kokutan'Art, sont à envoyer par mail à mbonguiartphoto@gmail.com. Les projets seront évalués sur la base de leur qualité et de leur pertinence artistique. Au terme de l'examen des dossiers, douze artistes photographes seront retenus, puis informés par mail à la fin du mois de mars.

Initié par Mbongui Art Photo, en partenariat avec l'Institut français du Congo et biens d'autres, Kokutan'Art vise à promouvoir le métier de photographe d'auteur et accorder une visibilité aux artistes dont le talent ne demande qu'à être valorisé. Conférences, ateliers et expositions meubleront en mai le déroulement de cet événement, dont le calendrier de programmation reste à découvrir.

Merveille Atipo

PRO -TAEKWONDO

L'Acam réunit les sportifs autour d'un camp d'entraînement

Les pratiquants d'arts martiaux ont échangé leurs connaissances, le 29 janvier, lors d'un camp d'entraînement initié par l'Association congolaise des arts martiaux (Acam).



Des participants au camp d'entraînement/Adiac

L'objectif du camp d'entraînement qui s'était déroulé en présence du directeur départemental des Sports, Daniel Tchicaya, et de plusieurs Brazzavillois, consistait à faire connaître le pro-taekwondo à travers ses différentes techniques et règles de jeu. Il a également permis aux participants de se connaître et de promouvoir la cohésion.

« Nous avons reçu plus de cent trente-cinq sportifs, toutes disciplines confondues. C'est une grande satisfaction, puisque nos attentes sont atteintes. Beaucoup reste encore à faire, certes, mais nous travaillons pour le bien des arts martiaux au Congo », a indiqué Me Morel Ntalani, premier vice-président de l'Acam.

Lors de ce moment de partage, les membres du bureau départemental d'Acam ainsi que ses présidents d'honneur ont été présentés. Tous les participants, les présidents d'honneur et les membres du bureau de Brazzaville ont reçu des attestations à la fin de l'entraînement. Notons que cette plateforme vise l'épanouissement des arts martiaux au Congo. Selon Morel Ntalani, l'Acam ne s'affiche pas pour paralyser quelques disciplines, mais elle se présente comme une béquille et un support pour les arts martiaux.

Rude Ngoma